

K01 Remise de prix - Bon de commande

Délivré suivant les instructions de Kirsten De Smet pour les funérailles de Crowdfunding Test né(e) à 1 le samedi 25 septembre 1993 et décédé(e) à Anderlecht le jeudi 25 septembre 2025.

Numéro de référence: 15235

Veillez confirmer votre commande en signant ce document, ou nous transmettre vos remarques au plus tard 2 jours avant les funérailles. La dernière remise de prix est toujours disponible sur mon Sereni.

Frais des obsèques

Description	Nombre	TVA %	Montant total TVA incl
• Transport et Soins - Premiers soins du défunt (6%)			
Transfert du défunt en fourgon mortuaire du lieu du décès au funérarium. (€ 210.11)	1	6%	€ 222.72
Coûts des matériaux de protection (€ 20.29)	1	6%	€ 21.51
• Organisation, Administration, Frais de dossier, (6%)			
Organisation des funérailles, accompagnement (établissement et gestion du plan des obsèques, prévoir et réserver le lieu, le crématorium/le cimetière, etc.), établissement du planning logistique et opérationnel, entretiens de suivi, coordination conseils et suivi post-obsèques (€ 485.53)	1	6%	€ 514.66
• Cercueil & Matériaux (6%)			
Cercueil Pure (€ 1627.59)	1	6%	€ 1725.25
Ferrures dik/groot sober goud (€ 26.42)	1	6%	€ 28.01
• Lieu de cérémonie (6%)			
Gestion numérique de la cérémonie (€ 23.91)	1	6%	€ 25.34
• Préparation de textes d'adieu, media et scénario (6%)			
UP04 Beige (€ 129.25)	2	6%	€ 274.01
146 Hart vilt en hout (€ 56.60)	5	6%	€ 299.98
• Frais de personnel pour la cérémonie (6%)			
Cérémonie: 1 Uitvaartleider(s) (€ 180.61)	1	6%	€ 191.45
Cérémonie: 5 Host(s) (€ 765.55)	1	6%	€ 811.48
• Transport & Corbillard (6%)			
Mise à disposition d'un corbillard de cérémonie (25 premiers km inclus - ensuite 1,9 euro/km).** (€ 317.90)	1	6%	€ 336.97
• Crématorium, transport & frais de personnel (6%)			
Urne Green Oval (€ 403.07)	1	6%	€ 427.25
• Cimetière (6%)			
Grafmarkering: Naamplaatje + staanderd (€ 84.91)	1	6%	€ 90.00
Option: condoléances numériques (€ 0.00)	1	6%	€ 0.00
• Restauration (6%)			
Gestion digitale de présence à la collation (€ 19.77)	1	6%	€ 20.96
• d'Autres coûts & services (6%)			
Service Post-Obsèques (€ 95.00)	1	6%	€ 100.70
Carte USB (€ 0.00)	1	6%	€ 0.00
Livre multimédia (€ 80.19)	5	6%	€ 425.01
• Frais juridiques (6%)			
Formalités légales et obligations administratives (déclaration, acte de décès, permis d'inhumation/autorisation de crémation/conservation des cendres à domicile) (€ 181.13)	1	6%	€ 192.00

Frais facturés

Description	Nombre	TVA %	Montant total TVA incl
Lieu de la cérémonie Kerk Sint-Leonardus St. Lenaarts. (€ 275.00)	1	0%	€ 275.00
Taxe communale: (€ 175.00)	1	0%	€ 175.00
Total services et produits à 6% de TVA:			€ 5707.30
Total des coûts calculés hors TVA:			€ 450.00
Total des frais d'obsèques:			€ 6157.30
Acompte demandé:			€ 7600.00

* Frais de personnel 3,5h compris – employé supplémentaire à 39,95 euro/heure – Maître de cérémonie à 49,10 euro/heure

** Voiture de cérémonie / transport de matériel / voiture de l'officier – 25 km compris – kilomètres supplémentaires à 1,9 euro/km

Ceci n'est pas une offre de prix mais la représentation provisoire des prix des biens et services connus au moment de la remise de ce document, une adaptation des prix est toujours possible. Ce document vous est adressé sous toute réserve et sans aucune reconnaissance préjudiciable.

Le (la) soussigné(e) commande à Quirijnen I Sereni les services et les produits mentionnés dans ce document et donne procuration à Sereni pour:

- Obtenir l'autorisation d'inhumation
- Faire une demande de concession
- Demander et obtenir la délivrance d'un extrait ou copie d'acte de décès de Crowdfunding Test

Le (La) soussigné(e) déclare accepter sa responsabilité solidaire pour le paiement de tous les frais, déclare avoir reçu les conditions générales et les accepte, en particulier l'article relatif aux prix et au paiement : "Le client sera facturé pour la livraison des biens et la prestation des services qui ont été commandés par le client, et aux tarifs qui ont été respectivement déterminés pour les biens et services concernés ou qui sont appliqués par Sereni comme prix de vente. Notamment l'article concernant les prix et le paiement: "Le donneur d'ordre sera facturé pour les marchandises et prestations des services qui ont été commandés par le donneur d'ordre, aux tarifs indiqués pour les marchandises et/ou services concernés. Les factures se rapportent uniquement aux marchandises et services auxquels elles se réfèrent expressément, à l'exclusion de toutes autres marchandises et services qui auraient été commandés à Sereni pour ou par le donneur d'ordre. Toutes les factures sont payables au comptant dans les 15 jours suivant la date de la facture. En cas de non-paiement à l'échéance, un premier rappel sans frais sera adressé. A partir du second rappel des intérêts de retards et une indemnité forfaitaire seront comptabilisés afin de couvrir tous les frais de recouvrement. Les intérêts et frais de recouvrements sont estimés aux maximums prévus dans les dispositions du Livre XIX du Code de droit économique. En tout état de cause, le donneur d'ordre a droit à une indemnisation équivalente de la part de Sereni si cette dernière ne remplit pas ses obligations à son égard."

L'acceptation des conditions générales, ainsi que la signature de ce bon de commande n'implique pas l'acceptation de la succession.

L'affaissement des monuments funéraires dans les cimetières est un phénomène normal et naturel. Ce risque est à la charge du concessionnaire ou de l'ayant-droit. Nous ne pouvons, en aucun cas, être tenus responsables de l'affaissement d'une pierre tombale. En cas de repositionnement de la pierre tombale, l'opération sera facturée.

Le (la) soussigné(e) accepte que le droit de révocation n'est pas d'application, le bon de commande ayant été signé en nos bureaux Quirijnen I Sereni, , le lundi 26 mai 2025.

Quirijnen I Sereni

036501515

Brasschaat, lundi 26 mai 2025

Donneur d'ordre/Client:

Kirsten De Smet, Lindelaan 3, 1602 Vlezenbeek

Pour accord,

Sereni

Conditions Générales

Application: Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de marchandises et prestations de service effectuées par SERENI* à l'exclusion de toutes les autres conditions communiquées par l'acheteur de ces marchandises et/ou services (dénommés ci-après le 'Cocontractant') à quelque moment que ce soit. Les éventuelles conditions dérogatoires doivent être acceptées par SERENI* expressément et par écrit.

En passant une commande, le cocontractant confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente du Funerarium SERENI* et les accepter dans sa relation avec SERENI*.

Commandes: Toutes les commandes sont effectuées en nom propre, à l'exclusion de toute gestion d'affaire. L'acheteur se porte garant pour les successeurs. Il est en outre expressément convenu que l'acheteur répond solidairement du paiement de la facture par les successeurs.

Facture: La facture sera établie selon devis/bon de commande signé ou non. Des exceptions sont faites pour les commandes passées après la préparation de cette forme de devis/ordre. Ces commandes seront aussi affichées intégralement sur la facture.

Réclamations: Les réclamations portant sur des vices des marchandises livrées et/ou des services prestés qui ont été constatés ou auraient raisonnablement pu être constatés lors de la livraison ou de la prestation doivent être effectuées par lettre recommandée détaillée ou par e-mail plainte@sereni.be, dans les huit jours suivant la livraison ou la prestation. Passé ce délai, aucune réclamation de ce type ne pourra être acceptée.

Garantie: La garantie SERENI* se limite au remplacement des marchandises livrées ou à la réparation de défauts des services prestés ou, en cas d'impossibilité, au remboursement de la totalité ou d'une partie du prix facturé. SERENI* n'est en aucun cas responsable des dommages indirects généraux ou particuliers, quelle que soit leur nature, subis par le Cocontractant.

Force majeure: SERENI* n'est pas responsable des retards dans l'exécution ou de la non-exécution de ses engagements causés par des événements sur lesquels elle n'a aucun contrôle et qui touchent SERENI* ou ses fournisseurs, indépendamment du fait que ces événements ont été prévisibles ou non.

Prix et paiement: Le Cocontractant sera facturé pour la livraison des marchandises et la prestation des services qui ont été commandés par le Cocontractant, aux tarifs indiqués pour les marchandises et/ou services concernés. Les factures se rapportent uniquement aux marchandises et services auxquels elles se réfèrent expressément, à l'exclusion de toutes autres marchandises et services qui auraient été commandés au SERENI* pour ou par le Cocontractant.

Toutes les factures sont payables au plus tard **15 JOURS APRES LA DATE DE FACTURATION**. Tout retard dans le paiement d'une facture fera courir à partir du jour de l'échéance, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de un pour cent (1%) par mois, tout mois commencé étant considéré comme un mois complet.

Sans préjudice de ce qui est précisé au paragraphe précédent, le montant de la facture sera augmenté, sur la base d'une clause pénale irrévocable, de dix pour cent (10%) du montant impayé, avec un minimum de cinquante Euros. Conformément aux dispositions de l'article 31,15^o de la Loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, le Cocontractant pourra invoquer sans aucune limitation les règles de droit commun relatives à l'indemnisation des dommages pour obtenir une indemnité équivalente de la part du SERENI* si cette dernière ne respectait pas ses obligations contractuelles envers le Cocontractant.

Pour être recevable, toute réclamation relative à une facture doit être introduite par lettre recommandée détaillée dans les trois jours suivant la réception de la facture. Une réclamation relative à une facture ne peut porter que sur les montants facturés ou autres mentions apparaissant sur la facture et non sur les vices des marchandises livrées et/ou des services prestés.

L'absence de réaction immédiate en cas de manquement du Cocontractant ne peut en aucun cas être considérée comme une renonciation par SERENI* à invoquer ce manquement ultérieurement.

Rupture et résiliation : En cas de rupture unilatérale du contrat par le Cocontractant, de résolution judiciaire aux torts de ce dernier ou de résiliation par SERENI* sur la base de l'article 1184 du Code Civil, le Cocontractant sera tenu au paiement d'une indemnité forfaitaire égale à vingt-cinq pour cent (25%) du total du prix forfaitaire. Si le contrat est résolu aux torts de SERENI*, le Cocontractant pourra invoquer sans aucune limitation les règles de droit commun relatives à l'indemnisation des dommages pour obtenir une indemnisation équivalente de la part du SERENI*.

Divisibilité: Si un article des présentes conditions générales est déclaré nul, cette nullité ne portera pas atteinte à la validité des autres articles.

Droit applicable: Tous les litiges nés du, ou relatifs au, présent conditions générales, seront sous la compétence exclusive du tribunal territorialement compétent.

*SERENI SA et toutes ses entreprises associées
